

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 9 Février à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Budget Eau-Assainissement**
Emprunt de 190 000,00 € auprès de la Caisse d'Épargne
- 2) **Sujets divers**

Le port du masque est obligatoire lors de la séance du conseil municipal.
Vu la situation sanitaire actuelle, le conseil municipal ne sera pas ouvert au public.

Fait à CREISSAN, le 4 février 2021

Le Maire,



Laurent BRUNET